



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2333

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vernaison

objet : Ruisseau de la Fée des eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Avenant n° 1 à la convention entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Justet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2333**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Vernaison

objet : **Ruisseau de la Fée des eaux - Réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Avenant n° 1 à la convention entre la Communauté urbaine de Lyon et la commune**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La commune de Vernaison subit des débordements répétés du ruisseau de la Fée des eaux. Des aménagements ont été étudiés afin de stocker en fond de vallon les eaux moyennant un dispositif de 4 digues en cascade.

Par délibération n° 2005-2498 du 14 février 2005, le conseil de Communauté a accepté la réalisation de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des 4 digues par la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Vernaison étant maître d'ouvrage, conformément à l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales. Il a également décidé l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Vernaison à hauteur de 50 % du montant de travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune. Une convention a été signée en date du 3 mai 2005 entre la commune de Vernaison et la Communauté urbaine fixant les modalités techniques et financières de la réalisation des ouvrages sur ces bases.

La réalisation des travaux de construction des 4 digues était soumise à une autorisation au titre du code de l'environnement, procédure qui n'a abouti qu'en 2010.

L'ordre de service n° 1 notifiant le marché et le démarrage des travaux pour une durée de 10 mois n'a pu être émis par la commune de Vernaison qu'en avril 2010. La réception des travaux a été prononcée le 18 mars 2011.

Compte tenu de ce nouveau calendrier lié à l'aboutissement des procédures d'autorisation préalable, la durée de validité de la convention, afin de permettre la clôture technique et financière de l'opération, doit être reportée au 18 mars 2012, date de fin des garanties contractuelles des ouvrages réalisés et réceptionnés.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver un avenant prorogeant la durée de la convention jusqu'au 18 mars 2012, les autres clauses demeurant inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la prolongation de la durée de la convention pour la réalisation d'aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations sur le vallon de la Fée des eaux à Vernaison jusqu'au 18 mars 2012,

b) - l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Communauté urbaine et la commune de Vernaison.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.